

édition 2023

# La CNIL en bref

Protéger les données personnelles

Accompagner l'innovation

Préserver les libertés individuelles



### **CHIFFRES CLÉS**

Données rapport d'activité de la CNIL 2022

# **ACCOMPAGNER ET CONSEILLER**

ORGANISMES ONT DÉSIGNÉ UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

**DÉLIBÉRATIONS DONT 93 AVIS SUR DES PROJETS DE TEXTE** 

**DOSSIERS D'AUTORISATION EN SANTÉ TRAITÉS** 

31 757

**DE VIOLATIONS DE DONNÉES** 

LE MOOC1 ATELIER RGPD2

1 - Massive Open Online Course ou outil de formation ouverte et à distance 2 - RGPD : règlement général sur la protection des données

# **CONTRÔLER ET SANCTIONNER**

**CONTRÔLES ONT ÉTÉ** EFFECTUÉS DONT

**CONTRÔLES SUR PLACE** 

43 CONTRÔLES **SUR PIÈCES** 

CONTRÔLES EN LIGNE

CONTRÔLES **SUR AUDITION** 

POUR UN MONTANT CUMULÉ DE  $101\,277\,900_{\,\text{EUROS}}$ 

**RAPPELS AUX OBLIGATIONS** LÉGALES PAR LA PRÉSIDENTE



+ 18 projets

DE SANCTIONS EUROPÉENS **EXAMINÉS PAR LA CNIL** 

# **INFORMER ET PROTÉGER**

49 139 APPELS RÉPONDUS LORS DES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

11 millions

DE VISITES SUR LES SITES WEB DE LA CNIL

135 261

**FOLLOWERS SUR TWITTER** 

182 549

ABONNÉS SUR LINKEDIN

12 193 PLAINTES

13 160 PLAINTES CLOSES

6 555 DEMANDES RECEVABLES D'EXERCICE DES DROITS INDIRECT (EDI)

## **ANTICIPER ET INNOVER**

CONFÉRENCE INTERNATIONALE PRIVACY RESEARCH DAY:

119

**CONTRIBUTIONS REÇUES** 

(ARTICLES, PROJETS DE RECHERCHE, DÉMONSTRATIONS DE TECHNOLOGIES)

+ de 4 000

**PARTICIPANTS** 

(PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL)

ÉVÈNEMENT AIR2022 - ÉLABORER L'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UN DÉFI COLLECTIF

 $1\,700$ 

PARTICIPANTS (PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL)

48

ARTICLES ET DOSSIERS PUBLIÉS SUR LE SITE LINC.FR 22

DESIGN PATTERNS PUBLIÉS SUR DESIGN.CNIL.FR RESSOURCES HUMAINES

BUDGET
23,95
MILLIONS €

**270** EMPLOIS

82% DES AGENTS
OCCUPENT
UN POSTE DE
CATÉGORIE A

61%

D'AGENTS
ARRIVÉS
ENTRE 2017



63%

39 ans âge moyen

7 ANS et 5 MOIS

ANCIENNETÉ MOYENNE DES AGENTS DE LA CNIL

### QU'EST CE QUE LA CNIL ?

Créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, la Commission nationale de l'informatique et des libertés est une autorité administrative indépendante. Elle veille à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papier, aussi bien publics que privés.

Au quotidien, la CNIL s'assure que l'informatique est au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Depuis février 2019, **Marie-Laure Denis**, Conseiller d'État, est présidente de la CNIL.

### ▶ QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Mais, parce qu'elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise.

Une personne physique peut être identifiée directement, par exemple avec ses nom et prénom, ou indirectement via un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix.

L'identification d'une personne physique peut être réalisée à partir d'une seule donnée (par exemple le nom) ou à partir du croisement d'un ensemble de données (par exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre de telle association).

### ▶ QU'EST-CE QUE LE RGPD ?



Le règlement général sur la protection des données, ou RGPD, encadre le traitement

des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Entré en application en 2018, il renforce le contrôle des citoyens sur l'utilisation qui peut être faite de leurs données.

Le RGPD harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il leur permet de développer leurs activités numériques et d'innover au sein de l'UE, dans un cadre permettant à leurs partenaires et aux utilisateurs d'être en confiance.

# **▶** ET LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ?

Votée en 1978, la loi Informatiques et Libertés est le texte fondateur sur la protection des données en France: elle s'applique sur tout le territoire national et a pour objectif de protéger les données des Français.

Elle reprend et précise certaines dispositions du RGPD ainsi que d'autres textes, comme la directive Police Justice pour la sphère pénale ou encore la directive ePrivacy pour les cookies et autres traceurs



Le numérique doit être au service des citoyens. Son développement doit garantir l'identité humaine, les droits de l'homme, la vie privée, et les libertés individuelles ou publiques.



# QUELS SONT LES GRANDS PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES?

- Finalité (ou objectif): le responsable d'un fichier ne peut enregistrer et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un but bien précis, légal et légitime.
- Proportionnalité et pertinence : les informations utilisées doivent être pertinentes et strictement nécessaires au regard de la finalité du fichier.
- Durée de conservation limitée: il n'est pas possible de conserver des informations sur des personnes physiques dans un fichier pour une durée indéfinie. Une durée de conservation précise doit être fixée, en fonction du type d'information enregistrée et de la finalité du fichier.
- Sécurité et confidentialité: le responsable du fichier doit garantir la sécurité des informations qu'il détient. Il doit, en particulier, veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à ces informations.

### QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CNIL ?

# **Informer** les personnes et **protéger** leurs droits

La CNIL répond aux demandes des particuliers et des professionnels. Elle mène des actions de communication et s'investit particulièrement en matière d'éducation au numérique. Elle est présente dans les médias, sur Internet et sur les réseaux sociaux et met à disposition des outils pédagogiques et pratiques.



Lorsqu'elle reçoit une plainte, la CNIL échange généralement avec le responsable du fichier concerné sur les faits rapportés par le plaignant. En cas de manquement, elle lui demande de se mettre en conformité et de respecter les droits des personnes.

# Accompagner la conformité et conseiller

Afin d'aider les organismes privés et publics à se conformer au RGPD, la CNIL met à leur disposition une boîte à outils complète et adaptée en fonction de leur taille et de leurs besoins : référentiels, recommandations, guides pratiques, modèles, fiches pratiques, etc.). Elle offre également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement sectoriel et, dans certains cas, individuel par différents dispositifs.



- Le conseil aux pouvoirs publics est l'une des missions de la CNIL prévues par la loi Informatique et Libertés. Elle peut être saisie par différents acteurs publics sur des projets de texte (lois, décrets, etc.), avant leur adoption. Elle conseille tout particulièrement le gouvernement, qui doit obligatoirement demander son avis pour certains projets.
- La CNIL contribue à la recherche de solutions permettant aux pouvoirs publics d'avoir recours à des fichiers de données personnelles dans le strict respect des droits et libertés des citoyens.

# Anticiper et innover

Pour détecter et analyser les technologies ou les nouveaux usages pouvant avoir des impacts importants sur la vie privée, la CNIL assure une veille dédiée. Elle réalise des expérimentations et des études en prenant en compte les enjeux prospectifs de la protection des données. La CNIL contribue ainsi au développe-



ment de solutions technologiques protectrices de la vie privée en conseillant les entreprises le plus en amont possible, dans une logique de protection de la vie privée dès la conception (*privacy by design*).

La CNIL participe également à l'animation d'un débat de société sur les enjeux éthiques des données et constitue un point de contact et de dialogue avec les écosystèmes d'innovation du numérique (chercheurs, startups, laboratoires).

### Contrôler et sanctionner

Les contrôles sur place, sur pièces, sur audition et en ligne permettent à la CNIL de vérifier la mise en œuvre concrète de la loi par les acteurs publics et privés.



- Le choix de procéder à un contrôle s'effectue en fonction des plaintes reçues par la CNIL, de l'actualité et d'un programme annuel élaboré sur la base de thématiques pour lesquelles un enjeu de protection des données a été identifié.
- À l'issue des contrôles et de l'instruction réalisée par les services, le président de la CNIL peut décider, selon l'importance des manquements constatés, de clôturer le dossier, de prononcer une mise en demeure.
- ▶ Il peut également saisir la formation restreinte de la CNIL en vue de prononcer une sanction financière à l'encontre de l'organisme. Les mesures correctrices peuvent être rendues publiques.



La CNIL est composée d'un Collège pluridisciplinaire de 18 membres élus ou désignés par les assemblées ou les juridictions auxquelles ils appartiennent, par le Premier ministre et les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le président de la CNIL est désigné par le président de la République.

#### Qui compose le Collège de la CNIL?

- représentants de hautes juridictions
  (Conseil d'État, Cour des comptes, Cour de cassation)
- membres du Conseil économique, social et environnemental
- 5 personnalités qualifiées
- membre de la Commission d'accès aux documents administratifs

parlementaires
(2 députés, 2 sénateurs)

### Les séances plénières

Les 18 membres de la CNIL se réunissent en séance plénière une fois par semaine sur un ordre du jour établi à l'initiative du président. Une partie importante de ces séances est consacrée à l'examen de projets de loi et de décrets soumis à la CNIL pour avis par le gouvernement. Le Collège est également en charge de l'analyse des actes de droit souple tels que les lignes directrices, les référentiels ou les recommandations.

#### La formation restreinte et ses séances

La formation restreinte est l'organe de la CNIL en charge de prononcer les sanctions. Composée de 5 membres du Collège et d'un président distinct du président de la CNIL, elle peut infliger diverses sanctions à l'égard des organismes qui ne respectent pas la loi et décide de rendre publique ou non une sanction. Son président veille à son impartialité et à prévenir toute forme d'incompatibilité entre la mission des membres de la formation restreinte et leur situation.

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA CNIL			Marie-Laure DENIS Présidente  Louis DUTHEILLET DE LAMOTHE Secrétaire général  Mathias MOULIN Secrétaire général adjoint			
Service des européer et internati	nnes	Direction de l'accompagnement juridique (DAC)	Direction de la protection des droits et des sanctions (DPDS)	Direction des technologies et de l'innovation (DTI)	Direction des relations avec les publics (DRP)	Direction administrative et financière (DAF)
Conseil juridique et relations institutionnelles		Service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales	Services de l'exercice des droits et des plaintes	Service de l'expertise technologique	Service des relations avec les publics	Service des ressources humaines
Service de la communication		Service de la santé	Service des contrôles - RH, santé et affaires publiques	Service du numérique	Service de l'information et de la documentation	Service des finances, de la commande publique et des moyens généraux
Qualité performance et risques		Service des affaires économiques	Service des contrôles - affaires économiques	Service du laboratoire d'innovation numérique	Pôle éducation au numérique	
	Service de l'emploi, o du sport et de		Service des sanctions et contentieux	Service de l'intelligence artificielle		
	Service des délégués et de l'accompagement					
		s outils de la conformité				
		analyse économique				



# **▶** QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES ?

Le RGPD a renforcé la maîtrise par les personnes de leurs données personnelles et s'applique dès lors qu'une personne en Europe est

affectée par un traitement de données. Les acteurs mondiaux sont donc soumis au droit européen lorsqu'ils offrent un produit ou un service à des personnes en Europe, même à distance.

#### > Le droit d'accès

Vous pouvez demander directement au responsable d'un fichier s'il détient des informations sur vous, et demander à ce que l'on vous communique l'intégralité de ces données.

#### > Le droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier. Vous pouvez également vous opposer à ce que les données vous concernant soient diffusées, transmises ou conservées.

#### > Le droit de rectification

Vous pouvez demander la rectification des informations inexactes vous concernant. Le droit de rectification complète le droit d'accès.

#### > Le droit au déréférencement

Vous pouvez saisir les moteurs de recherche de demandes de déréférencement d'une page web associée à vos nom et prénom.

#### > Le droit à la portabilité

Vous pouvez récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine. Libre à vous ensuite de stocker ailleurs ces données ou de les transférer d'un service à un autre.

#### > Le droit à l'effacement

Vous pouvez demander à un organisme l'effacement de données personnelles vous concernant.

#### > Le droit à la limitation

Vous pouvez demander à un organisme de « geler » temporairement l'utilisation de certaines de vos données : il ne pourra alors plus s'en servir pendant un certain délai.



### ► LA CNIL EN EUROPE ET DANS LE MONDE

La CNIL est membre de plusieurs instances européennes et interna-

tionales, notamment du Comité européen de la protection des données (CEPD). Elle participe également à de nombreux travaux et conférences sur le thème de la protection des données personnelles dans le monde afin d'apporter des réponses homogènes à des enjeux de plus en plus généralisés pour les droits des personnes.

#### Comité européen de la protection des données (CEPD)

Le Comité européen de la protection des données (CEPD), organe de l'Union européenne mis en place par le RGPD, rassemble les autorités de l'UE pour garantir une application cohérente du RGPD. Il peut publier des recommandations, des lignes directrices, des bonnes pratiques, des avis destinés à clarifier l'interprétation des principes et à accompagner les entreprises, les pouvoirs publics et les personnes dans la mise en œuvre de ces textes. Il peut aussi adopter des décisions contraignantes pour trancher les différends entre autorités de contrôle.

#### Francophonie

Depuis de nombreuses années, la CNIL s'est engagée dans une action de promotion de la culture Informatique et Libertés au sein des pays francophones. Ces actions ont abouti à la création, en 2007, de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et à l'adoption d'une législation de protection de la vie privée par des pays de l'espace francophone tels que le Burkina Faso, la Tunisie, le Maroc, Madagascar ou le Mali.

# **■** QU'EST-CE QU'UN AVIS DE LA CNIL ?

La CNIL peut être saisie par différents acteurs publics sur des projets de textes tels que des décrets ou des lois avant leur adoption. Les avis rendus permettent d'éclairer les pouvoirs publics sur des enjeux Informatique et Libertés mais ne constituent pas une « validation », une « autorisation » ou encore un « refus ».

Le conseil aux pouvoirs publics est l'une des missions de la CNIL prévues par la loi Informatique et Libertés. Elle conseille notamment le gouvernement, qui doit obligatoirement demander son avis pour certains projets.

Commission nationale de l'informatique et des libertés 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 01 53 73 22 22

www.cnil.fr

